

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 30 octobre 2025

### CREDIT AGRICOLE S.A. ANNONCE LE REMBOURSEMENT DE SES

Obligations Super Subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 (AT1) à Taux Fixe Revisable USD en circulation émises le 19 janvier 2016 (ISIN: Rule 144A: US225313AJ46 et Regulation S: USF2R125CD54)\*

Crédit Agricole S.A. (l'« Émetteur ») annonce aujourd'hui le remboursement (le « Remboursement ») avec effet au 23 décembre 2025 (la « Date de Remboursement ») de la totalité de ses Obligations USD en circulation Super Subordonnées Perpétuelles *Additional Tier 1* (AT1) à Taux Fixe Révisable émises le 19 janvier 2016 (ISIN: Rule 144A: US225313AJ46 et Regulation S: USF2R125CD54) (les « Obligations ») conformément à la Condition 7.2 (*General Redemption Option*) des termes et conditions des Obligations (les « Termes et Conditions ») contenus dans un prospectus en date du 13 janvier 2016, ayant reçu le visa nº 16-023 de l'Autorité des marchés financiers le 13 janvier 2016 (le « Prospectus »), à hauteur du montant nominal total des Obligations encore en circulation, majoré du montant de tout intérêt couru sur celles-ci (le « Montant du Remboursement »).

L'Émetteur a précédemment procédé à une offre de rachat (l'« **Offre de Rachat** ») conformément au document d'offre d'achat daté du 2 septembre 2025, dans le cadre de laquelle il a racheté pour un montant nominal total de 792 311 000 USD de Titres. En conséquence, le présent Remboursement concerne le montant nominal total restant de 457 689 000 USD d'Obligations encore en circulation après la réalisation de l'Offre de Rachat.

À la Date de Remboursement, le Montant du Remboursement deviendra exigible et, conformément à la Condition 5.2 (*Accrual of Interest*) des Termes et Conditions, à moins que le Montant du Remboursement ne soit abusivement retenu ou refusé, chaque Obligation cessera de porter des intérêts à la Date du Remboursement.

Les porteurs d'Obligations seront formellement notifiés de la mise en œuvre du Remboursement conformément aux Termes et Conditions.

Pour plus d'informations sur Crédit Agricole S.A., veuillez consulter le site internet de Crédit Agricole S.A. : https://www.credit-agricole.com/finance

#### **AVERTISSEMENT**

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat, ou la sollicitation d'une offre de vendre les Obligations aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon ni dans quelconque autre juridiction. La distribution de ce communiqué de presse dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi. Les personnes qui viendront à être en possession du présent communiqué sont tenues de s'informer de ces restrictions et de les respecter.

Aucune communication ou information relative au remboursement des Obligations ne peut être distribuée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'agrément est requise. Aucune action n'a été ou ne sera entreprise dans un pays où une telle action serait requise. Le remboursement des Obligations peut faire l'objet de restrictions légales et réglementaires spécifiques dans certaines juridictions; Crédit Agricole S.A. décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué est une communication à caractère publicitaire ; et ni ce communiqué de presse, ni aucun avis ni aucun autre document ou matériel rendu public et/ou remis, ou qui pourrait être rendu public et/ou remis aux porteurs d'Obligations dans le cadre du remboursement des Obligations n'est ou n'est destiné à être un prospectus aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que



# MMUNIQUÉ

modifié, le « Règlement Prospectus »). Aucun prospectus ne sera publié dans le cadre du remboursement des Obligations pour les besoins du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait en aucun cas constituer une offre au public d'Obligations par Crédit Agricole S.A. ni une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre dans une quelconque juridiction, y compris en France.

\* Le numéro ISIN est uniquement inclus pour la commodité des porteurs des Obligations. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou à la précision du numéro ISIN tel qu'il est imprimé sur les Obligations ou tel qu'il est contenu dans le présent document et un porteur ne peut se fier qu'aux numéros d'identification imprimés sur sa propre Obligation.

#### **CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.**

Alexandre Barat + 33 1 57 72 12 19 + 33 1 43 23 25 41 Olivier Tassain

alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info

Crédit\_Agricole



in Groupe Crédit Agricole



créditagricole\_sa